

## **Termes de références Audit Financier intermédiaire et final pour le projet :**

« Promotion de l'emploi des jeunes par la formation professionnelle aux métiers du soin à la personne au Maroc »

### **Généralités :**

**Entité :** Institut Européen de Coopération et de Développement Maroc « IECD Maroc »

**Objet :** Audit du Projet : « Promotion de l'emploi des jeunes par la formation professionnelle aux métiers du soin à la personne au Maroc »

**Période à auditer :** du 01/07/2023 au 30/06/2025

**Date limite de dépôts des offres :** 25 août 2025

**Date estimée de démarrage :** 08/10/2025

**Lieux de l'audit :** La mission se déroulera dans les locaux de l'IECD Maroc à Casablanca et des partenaires opérationnelles à Casablanca , Marrakech, Chichaoua, Tanger.

## Table des matières

<b>I. Avant-propos</b> .....	3
<b>II. Description du projet</b> .....	3
<b>III. Objectif de l’audit :</b> .....	5
<b>IV. Organisation de l’audit :</b> .....	6
<b>IV2. Méthodologie et approche de l’audit :</b> .....	6
<b>V. Déroulement et Etendue de l’audit</b> .....	7
<b>V1. Réunion de cadrage avec l’auditeur :</b> .....	7
<b>V2. La réalisation et la restitution de l’audit financier intermédiaire et final :</b> .....	7
<b>VI. Rapports à fournir</b> .....	7
<b>VII. Documents de référence</b> .....	8
<b>VIII. Proposition technique et financière</b> .....	8
<b>IX. Traitements des applications</b> .....	9
<b>IX.1 Evaluation des applications</b> .....	9
<b>X. Envoi des offres</b> .....	10
<b>XI. Annexes</b> .....	10
<b>XI.1 Questionnaire à remplir par l’auditeur :</b> .....	10
<b>LISTE DE VERIFICATION AUDIT FINANCIER</b> .....	10

## I. Avant-propos

L'Institut Européen de Coopération et de Développement Maroc (IECD Maroc) : Depuis 2014, l'IECD Maroc s'engage activement en faveur des jeunes Marocains vulnérables âgés de 15 à 30 ans, en situation NEETs, sur plusieurs régions du Maroc, notamment Casablanca-Settat, Rabat-Salé-Kénitra, Tanger-Tétouan-Al-Hoceima, Marrakech-Safi et Draa Tafilalet.

En étroite collaboration avec nos partenaires opérationnels, nous intervenons activement dans deux domaines clés : la Formation & Insertion professionnelle et l'Entrepreneuriat. Ces initiatives, allant de programmes de formation innovants à des dispositifs d'accompagnement entrepreneurial, visent à fournir des solutions adaptées aux besoins spécifiques des jeunes de ces différentes régions.

Notre présence étendue nous permet d'adapter notre action aux réalités spécifiques de chaque région, renforçant ainsi notre capacité à offrir des opportunités éducatives et professionnelles significatives. Nous demeurons résolument engagés à fournir un soutien personnalisé pour transformer positivement la vie de ces jeunes vulnérables, contribuant ainsi à forger leur avenir éducatif et professionnel.

## II. Description du projet

Le projet « Promotion de l'emploi des jeunes par la formation professionnelle aux métiers du soin à la personne au Maroc » se positionne comme une initiative visant à répondre aux besoins spécifiques des personnes à autonomie réduite. Il s'agit d'une démarche qui non seulement prend en compte les limitations fonctionnelles de ces individus, mais cherche également à favoriser leur inclusion active dans la société. Pour ce faire, le projet s'appuie sur des dispositifs adaptés qui permettent à ces personnes de développer leur potentiel, de surmonter les obstacles liés à leur situation et d'améliorer leur qualité de vie.

Parallèlement, le projet s'engage également en faveur de l'insertion professionnelle des jeunes NEETs, un groupe particulièrement vulnérable aux risques d'exclusion sociale et économique. En offrant à ces jeunes une opportunité de formation professionnelle, le projet leur permet d'acquérir des compétences techniques et pratiques directement liées aux besoins du marché du travail. Cette approche contribue à leur autonomisation, à l'amélioration de leurs perspectives d'emploi et, à terme, à leur insertion durable dans la vie professionnelle.

L'IECD Maroc a lancé en 2020 le programme de la formation d'aide à la personne à autonomie réduite (FAPAR). Il a conclu des partenariats avec des Organisations de la société civile locales ; ces structures assurent la mise en place de la formation dans une logique de pérennisation et de transfert des compétences afin de valoriser le métier et soutenir l'insertion socio-professionnelle des jeunes.

**Le tableau décrit le projet :**

<b>Dates de début et de fin du projet</b>	Du 01 juillet 2023 au 30 juin 2026
<b>Budget total contractuel</b>	302080 €

<b>Lieux</b>	Maroc (Casablanca – Tanger – Rabat -Marrakech- Chichaoua)
<b>Objectifs du projet</b>	<b>Objectif général :</b> Contribuer à l'insertion socio-professionnelle des jeunes et renforcer l'accès à des soins de qualité au Maroc
<b>Objectifs de l'action</b>	<b>Objectif Global :</b> Contribuer à l'insertion socio-professionnelle des jeunes et renforcer l'accès à des soins de qualité au Maroc  <b>Objectifs Spécifiques :</b>  <b>Objectif Spécifique 1 :</b> Favoriser l'insertion des jeunes par la formation professionnelle dans le secteur des soins à la personne  <b>Objectif Spécifique 2 :</b> Renforcer l'éco système de la formation professionnelle dans le domaine du soin à la personne ainsi que les acteurs de l'orientation et de l'accompagnement en faveur de l'insertion des jeunes  <b>Objectif Spécifique 3 :</b> Améliorer l'accessibilité aux soins et accompagner les lauréats dans leur insertion dans les métiers des soins à domicile
<b>Bénéficiaires directs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>500 jeunes de 18 à 30 ans</b> dans 5 centres. Ils bénéficieront de formations et d'infrastructures de qualité ainsi que d'un accompagnement vers l'emploi et seront consultés sur leurs besoins et leur satisfaction.</li> <li>• <b>15 formateurs (5 écoles) :</b> ils seront consultés sur leurs besoins, bénéficieront de formations techniques et pédagogiques, et leurs retours permettront d'améliorer l'accompagnement proposé.</li> <li>• <b>Au moins 5 établissements de formation professionnelle</b> bénéficieront de formations, de personnel formé, ainsi que d'une mise en réseau avec les partenaires de l'IECD</li> </ul>
<b>Bénéficiaires indirects</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>L'entourage des bénéficiaires</b> qui auront de meilleures conditions de vie à la suite de la formation et l'insertion réussie sur le marché du travail des lauréats.</li> <li>• Les <b>bénéficiaires des soins</b> qui seront mieux pris en charge et bénéficieront d'une prise en charge de qualité.</li> <li>• <b>Les employeurs</b> qui ont accès à du personnel qualifié ainsi qu'au réseau de l'IECD ; et sont associés à toutes les phases du projet.</li> </ul>
<b>Résultats attendus et activités :</b>	<b>R.1.1 :</b> <i>5 centres de formation proposent des formations de qualité, dans le domaine des soins à la personne, en adéquation avec le marché du travail</i>  <b>Activités :</b> 1.1 Adapter le référentiel de formation aux centres de formation professionnelle identifiés 1.2 Accompagner les formateurs dans la mise à jour de leurs compétences techniques et pédagogiques 1.3 Equiper les centres avec les équipements nécessaires pour l'acquisition des compétences (plateau technique).

	<p><b>R.1.2:</b> 500 jeunes sont accompagnés dans leur insertion socio-professionnelle</p> <p><b>Activités :</b></p> <p>2.1 Favoriser le développement personnel des jeunes par l'acquisition de compétences de vie</p> <p>2.2 Mener des enquêtes d'insertion auprès des lauréats de la formation</p> <p>2.3 Identifier les filières de poursuite d'études et en informer les élèves</p> <p><b>R.1.3:</b> Au moins 5 établissements partenaires sont renforcés et mettent en œuvre une formation de qualité.</p> <p><b>Activités :</b></p> <p>3.1 Appuyer le fonctionnement des centres partenaires.</p> <p>3.2 Former les équipes de gestion du centre de formation (si besoin).</p> <p><b>R 2.1 :</b> Les métiers du soin à la personne gagnent en visibilité et favorisent les synergies entre les acteurs du domaine médico-social au Maroc et sur la zone MENA</p> <p><b>R 2.2 :</b> 50 professionnels parmi ces acteurs sont formés et renforcés dans leurs pratiques d'accompagnement des NEETs</p> <p><b>Activités :</b></p> <p>2.1 Former 50 personnes à l'accompagnement psychosocial (APS) des jeunes</p> <p><b>R 3.1</b> Améliorer l'accessibilité aux soins et accompagner les lauréats dans leur insertion dans les métiers des soins à domicile.</p> <p><b>Activités :</b></p> <p>1.1 Créer une structure de type « entreprise sociale » répondant aux besoins identifiés lors de l'étude</p> <p>1.2 Accompagner les lauréats vers l'emploi à domicile</p> <p>1.3 Fournir un accompagnement en soins à domicile de qualité aux personnes à autonomie réduite</p>
--	---

### III. Objectif de l'audit :

Le projet mis en œuvre par IECD Maroc, avec un cofinancement de 30,5 % apporté par la Fondation DROSOS, doit faire l'objet d'un audit financier externe (intermédiaire et final) portant sur les dépenses engagées dans le cadre du projet. Le terme « audit financier » désigne ici une mission d'exécution de procédures convenues, visant à vérifier l'exactitude du rapport financier et la bonne utilisation des fonds alloués par la Fondation DROSOS, conformément aux règles de gestion financière définies dans l'accord de financement.

Plus précisément, il conviendra de vérifier que les dépenses remontées dans les rapports financiers soumis à la fondation Drosos sont réelles (« réalité »), précises (« exactitude »), conformes aux entrées comptables de l'IECD Maroc, et éligibles. L'éligibilité implique que les fonds mis à disposition ont été utilisés conformément aux dispositions du contrat de financement et des modalités et plan de passation de marchés, qui détaillent les procédures à respecter pour chaque action menée par l'IECD Maroc et les partenaires du projet qui pourrait nécessiter la passation de marchés.

L'auditeur sélectionné devra exprimer une opinion professionnelle et indépendante sur le rapport financier établi par « l'IECD Maroc » pour les dépenses mises en œuvre dans le cadre du projet. L'auditeur devra :

- Respecter la liste des vérifications à accomplir, présentée en annexe X.1,
- S'assurer de l'éligibilité des dépenses effectuées durant le projet et reportées dans le rapport financier ;
- Identifier les éventuels risques et erreurs de non-conformité et formuler des recommandations ;
- Réaliser le rapport d'audit en conformité avec la trame présentée dans la partie VI ;
- Certifier les rapports financiers présenté à la fondation Drosos.

## IV. Organisation de l'audit :

### IV1. Généralités

- 2 audits sur le projet :
- 1er période à auditer : 01/07/2023 au 30/06/2025

▪ Réunion de cadrage	▪ 08 octobre
▪ Mission d'audit	▪ 15 octobre – 30 octobre
▪ Envoi d'un rapport provisoire	▪ 05 novembre
▪ Droit de réponse	▪ 14 novembre
▪ Envoi du rapport d'audit final	▪ 21 novembre

- 2e période à auditer : 01/07/2025 au 30/06/2026
- Calendrier à déterminer en 2026

### IV2. Méthodologie et approche de l'audit :

Le consultant proposera une note méthodologique pour la réalisation de cet audit. Celle-ci devra notamment préciser la méthodologie d'échantillonnage permettant d'assurer la représentativité des dépenses à contrôler au niveau global et pour chaque rubrique budgétaire.

### IV3. Lieu d'Intervention

Les interventions se dérouleront principalement à Casablanca :

- au siège de l'IECD Maroc, situé au 298 Boulevard Zerktouni étage 5 appartement 10.

Et/ou

- auprès des partenaires opérationnels de rétrocession dans les villes suivantes : Casablanca, Marrakech, Chichaoua, Tanger

## **V. Déroulement et Etendue de l'audit**

L'audit se déroulera en deux temps

### **V1. Réunion de cadrage avec l'auditeur :**

Cette réunion devra se tenir juste après la signature du contrat. L'objectif principal de cette réunion est une bonne compréhension par l'audité du périmètre et des modalités de conduite de l'audit. Elle visera également à planifier la mission d'audit afin que celle-ci se déroule dans les meilleures conditions et dans le délai imparti.

À la suite de cette réunion, l'auditeur fournira dans un délai de 5 jours la liste des contrôles à effectuer et les pièces sélectionnées à fournir par le commanditaire, ainsi que le calendrier de la mission.

### **V2. La réalisation et la restitution de l'audit financier intermédiaire et final :**

L'examen comprendra comme tâches principales de :

- S'assurer que toutes les dépenses ont été encourues conformément aux dispositions prévues dans le contrat de financement et ses avenants signés avec la Fondation Drosos.
- Vérifier les critères d'éligibilité des dépenses reportées dans le rapport financier.
- Vérifier les ressources affectées au projet.

Les critères d'éligibilité des dépenses sont principalement les suivants :

- Les dépenses ont été réellement encourues et ce pendant la période couverte par le contrat de financement
- Les dépenses encourues étaient prévues au budget et sont classées dans la bonne catégorie budgétaire.
- Les dépenses encourues étaient nécessaires à la mise en œuvre du projet
- Les dépenses encourues et reportées dans le rapport financier ont été enregistrées et allouées au projet dans le système comptable de l'IECD Maroc ou dans celui de ses partenaires conformément aux normes de comptabilité applicables dans le pays d'établissement de ces derniers et aux pratiques comptables habituelles.

## **VI. Rapports à fournir**

A l'issue de la réunion de cadrage décrite dans la partie V1 l'auditeur rédigera, en toute indépendance, une note de cadrage qui consignera ses principales recommandations pour la mise en œuvre de l'audit financier.

La réalisation de l'audit financier décrite dans la partie V2 devra avoir lieu après la fin de la deuxième année du projet (30/06/2025) et à la fin du projet 30/06/2026.

Au cours de la mission, l'auditeur remettra un rapport d'audit provisoire. L'IECD Maroc aura un droit de réponse sur le rapport provisoire avant la publication du rapport final.

Le rapport d'audit devra être fourni dans les quatre mois qui suivent la fin de la deuxième année du projet et dans les trois mois qui suivent la fin du projet. Il doit impérativement justifier la vérification des dépenses, apporter des commentaires sur chacun des contrôles. Il doit indiquer le montant des dépenses déclarées inéligibles (également commenté pour chaque dépense concernée). Les procédures de mise en concurrence, les rétrocessions et les valorisations doivent également être évaluées et commentées.

La liste de vérification (cf. annexe XI2) doit être annexée au rapport d'audit.

Une lettre de management reprenant les principales conclusions du rapport de vérification des dépenses et formulant les principales recommandations.

## **VII. Documents de référence**

- Contrat de financement du projet entre IECD Maroc et Fondation Drosos ;
- Convention entre l'IECD et les partenaires opérationnels du projet ;
- Les rapports narratifs du projet ;
- Les rapports financiers du projet ;
- Le budget détaillé du projet ;
- Les pièces justificatives nécessaires aux vérifications.

## **VIII. Proposition technique et financière**

Le consultant invité à soumissionner devra fournir les éléments suivants à L'IECD Maroc :

Une proposition technique qui devra indiquer :

- La méthodologie proposée pour la conduite de l'audit
- Les références et expériences du consultant (3 pages maximum) ;
- Le CV du ou des intervenants et la répartition des responsabilités ;
- Le calendrier prévisionnel d'intervention ainsi qu'une estimation des charges en hommes/jours ;

Une proposition financière qui devra indiquer :

- Le budget détaillé de la prestation sur la totalité du projet ;
- Les coûts totaux de l'audit en MAD TTC
- Les modalités de paiement (échancier)

Le profil du consultant :

- L'associé signataire du rapport doit être un expert-comptable diplômé et membre des associations professionnelles des Experts Comptables.
- Les personnels associés devront avoir une expérience dans les audits projets financés par les bailleurs publics français.
- Application de standards professionnels reconnus (IFAC, IDEAS, ...)

## IX. Traitements des applications

### IX.1 Evaluation des applications

Le Consultant sera choisi par la méthode de sélection fondée sur la qualité et le coût :

- Offre technique : compréhension des TDR, méthodologie, expériences du ou des consultants
- Offre financière : tarifs journaliers, nombre de jours proposés, frais annexes, offre globale correspondant au budget disponible

L'évaluation technique suivra la grille d'évaluation suivante :

Critères	
<b>OFFRE TECHNIQUE</b>	<b>60%</b>
Compréhension des TDR/Présentation de la méthodologie utilisée	10%
Références et expériences du consultant	30%
<i>Expériences d'audit de structures ONG</i>	10%
<i>Expériences d'audit de projets internationaux</i>	10%
<i>Expérience dans l'audit de financement public</i>	10%
CV du ou des intervenants/partage des responsabilités	10%
Calendrier prévisionnel d'intervention/estimation des charges en jour/homme	10%
<b>OFFRE FINANCIERE</b>	<b>40%</b>
<b>TOTAL</b>	<b>100%</b>

Une fois les offres reçues et analysées, les demandeurs se réservent le droit de négocier les propositions avec les candidats présélectionnés.

Le demandeur se réserve également le droit de ne sélectionner aucun candidat si aucune offre n'était jugée satisfaisante.

Toute information concernant le projet « Promotion de l'emploi des jeunes par la formation professionnelle aux métiers du soin à la personne au Maroc » et incluse dans les documents de cet appel d'offres ou fournie séparément doit être traitée de façon strictement confidentielle par le prestataire. Les demandeurs acceptent de ne divulguer ou publier aucune information relative à cet appel à d'offres.

De la même façon, tout document fourni par le prestataire sera considéré comme confidentiel.

## X. Envoi des offres

Les offres, sont à envoyer, par mail, en langue française, avec en objet la référence : « Audit financier FAPAR » impérativement aux adresses suivantes : [contact.maroc@iecd.org](mailto:contact.maroc@iecd.org) [rajaa.alaoui@iecd.org](mailto:rajaa.alaoui@iecd.org) et [fatine.hourry@iecd.org](mailto:fatine.hourry@iecd.org) .

Date limite d'envoi des candidatures : le 25 août 2025

## XI. Annexes

### XI.1 Questionnaire à remplir par l'auditeur :

#### LISTE DE VERIFICATION AUDIT FINANCIER

L'auditeur retenu au titre de l'appel d'offres s'engage à réaliser l'ensemble des vérifications suivantes, et à **annexer cette liste complétée et signée au rapport d'audit intermédiaire**. Si certains points n'ont pas pu être vérifiés, il conviendra de le préciser et d'en donner la raison dans la lettre de management.

<b>Auditeur (nom/statut/adresse) :</b>
<b>Certification/qualification :</b>
<b>OSC ou partenaire audité :</b>
<b>Dates de l'audit et période couverte :</b>
<b>N° Contrat Fondation Drosos</b>
<b>Montant audité :</b>
<b>Tranches :</b>

1. QUESTIONS DE CONTRÔLE	Oui, le point a été vérifié	Rajouter un commentaire si le point n'a pas pu être vérifié
<b>1.1. Modalités du contrôle</b>		
Une réunion de cadrage entre l'auditeur et l'OSC a-t-elle été tenue dans les 12 premiers mois de mise en œuvre du projet ?		
L'échantillonnage des dépenses à vérifier a-t-il été défini de façon indépendante par l'auditeur ?		
L'échantillon de dépenses à vérifier est-il supérieur à 70% du montant total des dépenses du projet ?		
Chaque rubrique du budget a-t-elle fait l'objet de vérifications pour un montant significatif ?		

Le contrôle des dépenses gérées localement a-t-il été effectué par l'auditeur ? Si cela est le cas, veuillez expliciter la méthode de contrôle (déplacement sur le terrain, association avec un cabinet d'audit local, remontée des pièces locales au niveau du siège, etc.) ?		
<b>1.2. Obligations contractuelles</b>		
Les documents contractuels (formulaire de candidature, convention de financement, accord de partenariat) existent-ils ; sont-ils signés et datés ?		
Existe-t-il un système clair de gestion comptable et financier ? Les responsabilités de l'OSC, de la coordination du projet, de la gestion et des contrôles financiers ont-elles été clairement définies ?		
Les dispositions incluses dans la convention ainsi que celles prévues par le guide méthodologique en vigueur au moment de l'octroi ont-elles été respectées ?		
<b>1.3. Analyse du plan de financement</b>		
Les ressources indiquées dans le compte rendu final sont-elles bien celles affectées au projet ?		
Le Cofinancement apporté par les parties est respecté ?		
<b>1.4. Vérification du système comptable</b>		
Dans la comptabilité de l'OSC, existe-t-il un code analytique dédié aux recettes et dépenses induites par le projet ?		
Le système d'enregistrement permet-il d'attribuer à chaque dépense une facture ou une pièce comptable d'une valeur probante équivalente ?		
Le système d'enregistrement permet-il d'attribuer à chaque dépense un justificatif de paiement (généralement un relevé bancaire, une confirmation de virement bancaire, un ticket de caisse) ?		
<b>1.5. Contrôle des dépenses</b>		
<b><u>Conformité à la législation applicable</u></b> - Les règles nationales ont-elles été respectées ? - Le processus de passation de marché public est-il conforme au règlement interne de l'OSC.		
<b><u>Contrôle de l'éligibilité des dépenses</u></b> - Les dépenses sont-elles conformes aux critères d'éligibilité explicités dans le guide méthodologique ?		
<b><u>Dépenses de personnel</u></b> - Les dépenses sont-elles bien liées aux employés de l'OSC ou autrement justifiées au titres des actions prévues dans le contrat ?		

<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les charges de personnel sont-elles justifiées par des documents tels que les contrats de travail, les bulletins de paie (ou tout autre document de valeur probante équivalente), justificatifs de paiement, détail des calculs pour la détermination du coût unitaire du personnel (jour, semaine, mois), fiches de pointage, feuilles de temps spécifiques au projet ?</li> <li>- Le calcul repose-t-il sur les coûts réels (salaires bruts + obligations contractuelles de l'employeur pour l'employé ayant effectivement travaillé sur le projet) ?</li> <li>- Lorsque le personnel ne travaille pas à temps plein sur le projet, le calcul du prorata est-il basé sur une méthode tracée et vérifiable ?</li> <li>- Le personnel en support chargé est-il impliqué réellement et dans la mise en œuvre du projet ? Le ratio d'imputation est-il respecté ? La dépense est-elle justifiée ?</li> </ul>		
<p><b><u>Voyage et hébergement</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les dépenses de déplacement, perdiem et d'hébergement ont-elles été déclarées conformément à une réglementation interne établie par l'OSC ?</li> <li>- Les voyages auxquels ces dépenses se rapportent sont-ils justifiés par les objectifs du projet tels qu'ils étaient prévus dans la demande initiale ?</li> <li>- Les déplacements sont-ils circonscrits aux zones géographiques couvertes dans le projet ?</li> <li>- Les dépenses de déplacement et d'hébergement sont-elles exclusivement liées à des voyages effectués par des intervenants du projet identifiés par l'OSC ou ses partenaires ?</li> </ul>		
<p><b><u>Les dépenses d'équipement</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le matériel acheté a-t-il été prévu initialement dans la demande de financement ?</li> <li>- Dans le cas où un bien matériel est valorisé, la méthode d'amortissement est-elle conforme à celle prévue par le guide méthodologique ?</li> <li>- Si le matériel n'a pas uniquement été utilisé pour le Projet, seule une part des coûts réels est-elle allouée au projet ? Cette part est-elle calculée selon une méthode équitable et justifiée ?</li> </ul>		
<p><b><u>Expertises externes</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les dépenses sont-elles liées aux éléments prévus sur cette ligne budgétaire d'après les caractéristiques mentionnées dans la demande de financement ?</li> </ul>		

<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le recours à l'expertise externe a-t-il été réalisé en conformité avec les règles de mise en concurrence et de passation stipulées dans la convention ?</li> </ul>		
<p><b><u>Taux de change</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La méthode de conversion appliquée par l'OSC a-t-elle été expliquée et le taux vérifié?</li> <li>- Cette méthode est-elle conforme aux dispositions du contrat?</li> <li>- Le Bénéficiaire a-t-il spécifié la manière dont il utilisera les sommes générées par les gains de change et compensera les pertes de change pendant la durée de mise en œuvre du projet ?</li> </ul>		

<b>2. LIVRABLES ATTENDUS</b>	<b>Oui</b>	<b>Non, pourquoi ?</b>
<p><b>Un rapport d'audit, apportant des commentaires sur chacun des contrôles ainsi que le montant des dépenses déclarées inéligibles</b> et incluant notamment une évaluation sur les appels d'offres, les rétrocessions, les ressources du projet et les valorisations réalisées au cours du projet.</p>		
<p><b>Une lettre de management reprenant les principales conclusions du rapport de vérification des dépenses et formulant les principales recommandations.</b></p>		